

NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget 2024 sera voté le jeudi 04 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

Le Budget Assainissement concerne uniquement ce domaine-là, les travaux (d'entretien, de réhabilitation ou d'agrandissement) de du réseau d'assainissement.

L'année 2023 a été marquée par la fin des travaux de la nouvelle station d'épuration dont le coût a été plus important que celui initialement prévu. L'emprunt ne couvrant que le montant initial du marché 1 350 000.00€.

Suite au dépassement des délais de réalisation des travaux, nous avons subi la réactualisation du Marché puis fait face à des factures non prévues -avenants signés de ce fait).

Rétrospective du marché :

- 2018-2019 : études réalisées par SERVICAD (donc avec l'ancien mandat et anciens élus)
- Juin 2019 : premier appel d'offre pour réalisation des travaux en question
- Juillet 2019 : dépôt d'une seule offre (groupement SOURCES/SOBEBO, pas d'engagement sur la qualité du rejet. Les élus en place décident alors de rendre le marché infructueux et relance du marché
- Septembre 2019 : nouvel appel d'offre lancé et compte tenu du manque de postulant au marché lors du premier appel d'offre, la décision est laissée de laisser deux mois aux entreprises pour répondre au lieu d'un
- Décembre 2019 : Réception de deux offres SOURCES et SUEZ
- Mars 2020 : Situation COVID + confinements + nouvelles élections municipales
- Juin 2020 mise en place de la nouvelle équipe municipale
- Novembre 2020 : prise de contact avec l'entreprise SERVICAD et présentation du projet et des offres déposées
- Avril 2021 à la demande de la Commune de Camarsac, convocation des deux entreprises ayant déposé une offre, pour audition
- 08/06/2021, signature de l'Acte d'engagement par les parties
- 14/06/2021, signature de la notification du marché signé par SOURCES
- 28/06/2021, OS n°1 pour le démarrage de la période de préparation des travaux et 18/10/2021 OS n°2 notifiant enfin de démarrage des travaux
- Fin 2021 : début des travaux
- Janvier 2022 la DDTM ordonne l'arrêt total des travaux afin de régulariser une situation



Bilan 2023

I. La section d'exploitation (=fonctionnement) : a. Dépenses :

Entre autres :

Chapitre 11 : charges à caractère général → 19 255.32€

Facturation EDF liée à la consommation en électricité des pompes de relevage etc...

Mais également l'entretien et réparations nécessaires au bon fonctionnement de la station d'épuration.

Chapitre 66 : charges financières → 22 090.82€

Les intérêts des emprunts.

Zoom sur les emprunts du budget assainissement :

EMPRUNT	Année de souscription	Montant	Taux d'intérêts	Annuité	1ère échéance	Dernière échéance
Assainissement 9ème tranche	2009	170 000,00 €	4,52%	10 784,82 €	2010	2029
Station d'Épuration	2022	1 350 000,00 €	1,29%	15 815,25 €	2022	2047

L'emprunt concernant la station d'épuration est à prélèvement quadrimestriel :

4 prélèvements/an	4 x 15 815,25€	63 261,00 €
--------------------------	----------------	-------------

Chapitre 042 : opérations d'ordre → 19 518.00

Il s'agit d'écritures sans flux financier et se distinguent ainsi de écritures réelles (avec flux d'argent).

Ce sont des écritures dites réglementaires, obligatoires et concernent les amortissements.

Un bien facturé en investissement (construction ou amélioration et donc implique un cout important) donne lieu à des amortissements. Les subventions liées à ces mêmes travaux répondent elles aussi à l'obligation d'amortissements.

Ce sont des écritures réglementaires de section à section mais dont il n'y a pas de flux financier, néanmoins ces écritures doivent apparaitre sur les budgets et impactent ces derniers dans leur élaboration et résultats.



Exemple :

Un appareil d'une valeur de 2000€ est commandé le 1^{er} avril 2023, et mis en service le 1^{er} juillet 2023, il sera alors amorti sur 5 ans.

$2000\text{€} / 5 = 400\text{€}$ ce donne lieu à un mandat de 400€/an pendant 5 ans ainsi qu'à un titre de 400€/an pendant 5 ans.

Ce principe vise à provisionner l'éventuel futur remplacement de l'appareil au bout des 5ans.

❖ **Total dépenses d'exploitation (Fonctionnement) 2023 : 60 864.14€**

b. Recettes :

Entre autres :

Chapitre 70 : redevance assainissement collectif → 79 333.77€

Il s'agit du reversement de SAUR, les factures d'eau se composent d'une partie assainissement qui nous est reversée.

Chapitre 75 : FCTVA → 8 240.90€

Le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Cette dernière est calculée/déterminée en fonction des travaux qui ont été facturés en Investissement en année N-2. Et donc en 2023 nous avons perçu la FCTVA liée aux travaux 2021.

Chapitre 042 : opérations d'ordre → 7 560.00€

Cf commentaire page précédente, il s'agit des l'amortissement des subventions perçues.

❖ **Total recettes d'exploitation (Fonctionnement) 2023 : 95 134.67€**

II. La section d'investissement :

a. Dépenses :

Entre autres :

Chapitre 16 : Emprunts → 54 409.49€

Cf page précédente pour un zoom sur les emprunts en cours.

Chapitre 23 : → 189 734.04€

Derniers paiements concernant le Marché STEP (nouvelle station d'épuration).

Chapitre 040 : opérations d'ordre → 7 560.00€

Reprise de subventions

❖ **Total dépenses d'investissement 2023 : 253 539.53€**



b. Recettes :

Les recettes de subventions sont liées à des travaux, nous avons perçu la recette de l'Agence de l'eau liée à la nouvelle station d'épuration en 2022. Pas de FCTVA en 2023, les travaux de 2021 n'y ouvrant pas droit.

La recette d'investissement se compose donc du solde excédentaire de l'année N-1.

Le seul chapitre ayant donné lieu à des écritures de titres (=recettes) est **le chapitre 040 : opérations d'ordre** pour un montant de **19 518.00€**, et donc des écritures sans flux financier.

❖ **Total recettes d'investissement 2023 : 19 518.00€**

Synthèse 2023

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reportés	D001 23 322,95€			R002 387 480,31€
Opérations de l'exercice	60 864,14 €	95 134,67 €	253 539,53 €	19 518,00 €
Résultat de Clôture	84 187,09 €	95 134,67 €	253 539,53 €	406 998,31 €
		10 947,58 €		153 458,78 €



BUDGET 2024

I. La section d'exploitation (=fonctionnement) :

a. Dépenses :

Chapitre 11 : charges à caractère général → 47 903.84€

Au-delà des factures d'énergie des travaux de réhabilitation/réparation du réseau d'assainissement vétuste est prévu. Un devis fourni par SUEZ a été réceptionné à hauteur de 30 000.00€

Chapitre 66 : charges financières → 31 046.65€

Les intérêts des emprunts + ICNE qui sont des écritures réglementaires sans flux financier. Cf page 2 pour un zoom sur emprunts.

Chapitre 042 : opérations d'ordre → 20 000.00€

Il s'agit d'écritures sans flux financier et se distinguent ainsi de écritures réelles (avec flux d'argent).

Ce sont des écritures dites réglementaires, obligatoires et concernent les amortissements.

❖ **Total dépenses d'exploitation 2024 : 98 950.49€**

b. Recettes :

Chapitre 70 : redevance assainissement collectif → 80 000.00€

Nous nous sommes basés sur le réalisé N-1 et N-2.

Chapitre 75 : FCTVA → 442.91 €

Les travaux effectués sur les comptes de la section d'exploitation ne donnent pas lieu à une FCTVA importante.

Chapitre 042 : opérations d'ordre → 7 560.00€

Quote-part des subventions perçues

❖ **Total recettes d'exploitation 2024 : 88 002.91€ + excédent N+1 de 10 947.58€**

III. La section d'investissement :

a. Dépenses :

Chapitre 16 : Emprunts → 56 000.00€

Cf page 2 pour un zoom sur les emprunts en cours.

Chapitre 20 : frais d'études → 60 000.00€



Étude de la 10^{ème} tranche à envisager

Chapitre 21 travaux réseaux d'assainissement : → 115 000.00€

10^{ème} tranche à envisager

Chapitre 23 : constructions → 115 000.00€

10^{ème} tranche à envisager

Chapitre 040 : opérations d'ordre → 7 560.00€

Dépenses imprévues → 21 076.75€

Sur un réseau d'assainissement vétuste et un nouveau réseau à prévoir suite à la construction de la nouvelle station d'épuration il est important de prévoir une enveloppe de recours.

❖ **Total dépenses d'investissement 2024 : 374 636.75€**

b. Recettes :

Chapitre 10 : FCTVA → 201 177.97€

La facturation des travaux de la station d'épuration donnent lieu a une FCTVA importante mais ne pas oublier que le cout total de la station a été de près de 1 500 000.00€

Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration donnent lieu à un montant important de FCTVA puisque la facturation a été de près de 1 500 000.00€

Chapitre 040 : opérations d'ordre → 20 000.00€

Amortissements

❖ **Total recettes d'investissement 2024 : 221 177.97€ + solde N-1 de 153 458.78€**

❖

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	98 950,49 €	98 950,49 €
Section d'Investissement	374 636,75 €	374 636,75 €

